

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise**

**Nom du produit:** Solution titrant nitrite CAN

**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** DU13000354

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:**

**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Dubois Chemicals Inc.  
3630 East Kemper Rd, Cincinnati, OH 45241  
(800) 438-2647

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence (800) 255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers**

**Classification de la substance ou du mélange:**



**Corrosif**

Corrosion de la peau, catégorie 1A  
Troubles sévères des yeux, catégorie 1

**Mentions d'avertissement :** Danger

**Mentions additionnelles de danger:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Provoque des lésions oculaires graves.

**Déclaration de mise en garde:**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

En cas d'inhalation : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

**Autre classification non SGH:**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients**

**Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 7664-93-9	Acide sulfurique	<6 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	>84 %
CAS 16774-21-3	Nitrate d'ammonium cérique	<10 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Provide oxygen if breathing is difficult. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau :**

Rincez soigneusement. Rinse/flush exposed area gently using water for at least 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Neutraliser la solution de trempage avec une solution d'hydroxyde de sodium.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rinse/flush exposed eye(s) gently using water for at least 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Rincer sous les paupières pendant le rinçage.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Brûlure oculaire ou cutanée. Toux. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique peuvent causer le cancer. Lésions pulmonaires, bronchite chronique. Endommagement des dents et l'estomac.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. L'utilisation du savon peut aider à la neutralisation sur la peau exposée avec un flux d'eau.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

**Agent d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)

**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Peuvent former des mélanges corrosifs avec de l'eau.

**Conseil pour pompiers:**

**Équipement de protection:**

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion. Couper les sources d'inflammation. Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation adéquate. Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

**Précautions environnementales:**

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement. Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels). Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)

**SECTION 7: Manutention et entreposage**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur. Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé. Entreposer loin d'aliments. Conserver le conteneur bien fermé. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle**



**Paramètres de contrôle:**

7664-93-9, Acide sulfurique, ACGIH VLS LECT : 3,0 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-93-9, Acide sulfurique, NIOSH LER MPT 1,0 mg/m<sup>3</sup>.  
7664-93-9, Acide sulfurique, ACGIH VLS : 0,2 mg/m<sup>3</sup>, fraction thoracique.  
7664-93-9, Acide sulfurique, OSHA LEP MPT 1,0 mg/m<sup>3</sup>.

**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessous.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

<b>Protection respiratoire:</b>	Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.
<b>Protection oculaire:</b>	Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Effectuez un entretien de routine. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair teinté orange	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	Non déterminé Non déterminé
<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	Non déterminé
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	>1
<b>Valeur pH:</b>	<3	<b>Densité relative:</b>	Environ 1,05
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Environ 0 °C	<b>Solubilités:</b>	Soluble dans l'eau :
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	Environ 100 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	Non déterminé	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**Réactivité:**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Stabilité chimique:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Conditions à éviter:**

Matériaux incompatibles, chaleur excessive.

**Matériaux incompatibles:**

Composés organiques, chlorates, carbures, fulminates, picrates, alcalis, Réducteurs, nitrates, acides acétiques, agents comburants, métaux.

**Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de soufre.

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Aucun(e)

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.

**Corrosion/irritation de la peau:**

Provoque de graves brûlures cutanées. Nitrate d'ammonium cérique.

Provoque de graves brûlures cutanées. Acide sulfurique.

**Domages/irritations oculaires sévères:**

Provoque de sérieuses lésions aux yeux. Nitrate d'ammonium cérique.

**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.

**Cancérogénicité:**

**Sulfuric Acid :** Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique peuvent causer le cancer.

**Mutagenicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.

**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.

**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.

**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** No additional information.

**Persistance et dégradabilité:**

Non applicable pour la méthode d'essai.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Ne devrait pas former une bio accumulation.

**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:**

L'acide sulfurique concentré présente une toxicité modérément aiguë et chronique pour la vie aquatique qui est influencée par le pH du milieu aquatique suite à la présence de l'acide. En petite quantité, peut être neutralisé par l'alcalinité naturelle.

**SECTION 13: Précautions pour l'élimination**

**Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11).

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

**US DOT (Département des transports  
américain)**

**N° UN:**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

1760

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**En vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquide corrosif, n.s.a. (Acide sulfurique, Nitrate d'ammonium sérique).

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:**

**Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)

**Nom d'expédition approprié:** Liquide corrosif, n.s.a. (Acide sulfurique, Nitrate d'ammonium sérique).

**Classe de risques:** 8

**Groupe d'emballage:** II.

**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Non

**Commentaires:**

Aucun(e)



**SECTION 15: Informations réglementaires**

**États-Unis (É.-U.)**

**Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

7664-93-9 Acide sulfurique.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

16774-21-3 Nitrate d'ammonium cérique: répertorié.

7664-93-9 Acide sulfurique: répertorié.

7732-18-5 Eau: répertorié.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

7664-93-9 Acide sulfurique.

**Proposition 65 (Californie):**

**Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

7664-93-9 Acide sulfurique.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Canada**

**Fiche de données de sécurité**  
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 12.05.2014

**Solution titrant nitrite CAN**

**Liste intérieure de substances (DSL) :**

16774-21-3 Nitrate d'ammonium cérique: répertorié.  
7664-93-9 Acide sulfurique: répertorié.  
7732-18-5 Eau: répertorié.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 3-0-0

**HMIS:** 3-0-0

**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)

**Abréviations et acronymes:**

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.  
PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).  
CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)  
SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).  
RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).  
TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)  
NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).  
DOT US Department of Transportation.  
IATA Association internationale du transport aérien.  
GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.  
ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux  
CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).  
NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).  
HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).  
WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).  
DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).